

Procès-Verbal du conseil Municipal du 22 janvier 2026

Présents (11) : Martine TABOURET – Catherine SAVERAT – Stéphanie BOULIVAN – Fabien RELAVE – Aimé BOULIVAN - Fabienne PEDOUX – Régis TABOURET – GIRARD Alexandra - Damien QUERRY - Didier ZAMPROGNO - Sandrine BOURGEOIS

Excusés (4) : Cédric BLANCHARD donne procuration à Fabien RELAVE, Amandine GUYARD donne procuration à Alexandra GIRARD, Alexandra BREDY donne procuration à Damien QUERRY, Franck MOLINA donne procuration à Catherine SAVERAT

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - *Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Madame le Maire présente l'ordre du jour et demande l'ajout de deux points : une demande de subvention pour l'extension du restaurant scolaire à la région et une autre pour l'équipement des pompiers (factures 2025)

L'ajout des deux points à l'ordre du jour a été accepté à l'unanimité

L'ordre du jour est alors déroulé.

➤ **Approbation du Procès-Verbal**

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 a été envoyé et une modification demandée par Régis TABOURET, précision sur le budget consacré à la sécurisation, a été intégrée.

Le procès-verbal modifié du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Prix du bail pour le projet sur l'ancien terrain de camping**

Résumé de la discussion :

L'activité étant mixte (agricole et camping), la recherche sur les baux commerciaux, tels que ceux rédigés pour un local commercial, n'est pas pertinente.

Plusieurs pistes de tarification ont été explorées (prix d'un emplacement de camping, prix d'un terrain agricole). Plusieurs idées sont évoquées :

Il a été suggéré :

- d'offrir une gratuité pour les premiers mois
- de se renseigner sur le prix des jardins ouvriers pour un ordre de grandeur
- d'intégrer une clause de revalorisation dans le futur bail

Le vote sur le prix du bail est reporté, en attente de renseignements plus précis. Madame le Maire s'engage à consulter les services juridiques de l'agglomération pour la rédaction du bail.

➤ **Subventions pour le SLIS de Dompierre**

Il s'agit de rembourser un achat de matériel réalisé auprès d'un fournisseur non référencé par la commune ; une subvention exceptionnelle correspondant au montant de la facture (211,94 €) est proposée.

Une subvention de 211,94 € est accordée à l'amicale des pompiers à l'unanimité.

- **Région** : Une demande de subvention à la région a été votée, associée à un tableau de financement.

➤ **Mise en place d'un contrat de carte d'achat public**

Madame le Maire propose que la commune fasse une demande de carte d'achat public (genre carte bancaire) . La Caisse d'Épargne propose ce service pour un coût de 25 €/mois (300 €/an). L'objectif est de simplifier les achats, de donner la possibilité de commander sur internet, de réduire les déplacements et d'optimiser les coûts en comparant systématiquement les prix des fournisseurs. La carte sera plafonnée à 5 000 € par mois.

Le principe de la signature d'un contrat pour une carte d'achat public est accepté à l'unanimité.

➤ **Convention pour l'Intervention Musicale en Milieu Scolaire**

Il s'agit, comme tous les ans de signer une convention avec le conservatoire de Grand Bourg Agglomération afin que l'école bénéficie d'un enseignement musical. La commune finance 68 heures (2 169,87 €) et bénéficie de 34 heures gratuites.

La signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

➤ **Projet de Restaurant Scolaire**

Madame le Maire présente le calendrier donné par le maître d'œuvre : Lancement des appels d'offres le 4 février, réponse avant le 3 mars, notification du marché avant le 31 mars. Début des travaux en juillet pour une livraison mi-février de l'année suivante.

Compte tenu des subventions d'ores et déjà obtenues, un nouveau plan de financement est présenté ; il met en évidence que le reste à charge pour la commune est estimé à 84511 €, potentiellement couvert par la vente d'un appartement communal. Une demande de subvention supplémentaire de 30 000 € sera déposée à la Région, suivant le nouveau de tableau de financement soumis à vote :

Dompierre sur Veyle: Extension du restaurant scolaire				
Dépenses		Recettes		
Type de dépenses	Montant	Financier	Taux	Montant de la Subvention
Travaux	273 562,05 €	Région	8,91%	30 000,00 €
		CD01- Equipement de proximité	14,85%	50 000,00 €
		DETR	21,46%	72 257,00 €
		GBA - PET	29,69%	100 000,00 €
		Sous-total des subventions publiques	74,91%	252 257,00 €
Frais annexes (MOE, AMO, etc ...)	63 206,00 €	Autofinancement	25,09%	84 511,05 €
Total	336 768,05 €	Total	100,00%	336 768,05 €

La question d'un prêt relais temporaire est évoquée, et Madame le Maire précise que la décision éventuelle interviendra au moment du vote du budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne l'autorisation, à Madame le Maire de demander une subvention de 30 000 € à la Région, et valide le nouveau plan de financement présenté.

➤ **Demande de subvention au SDIS pour l'équipement du SLIS**

La commune a la chance d'avoir une équipe de pompiers dynamiques. Ils ont régulièrement besoin de renouveler leur matériel ; cette année, le montant de la facture s'est élevé à 675 €. Madame le Maire rappelle qu'il est possible de demander une subvention au SDIS, et soumet au vote cette demande.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette demande.

➤ **Questions diverses**

- **Droit de préemption** : La commune a décidé de ne pas préempter la vente le lot n°12 au domaine du Vernon.
- **Zonage des hameaux** : Suite aux limites du système d'assainissement (lagunage), les hameaux (Le Lait, Les Cointières) seront classés dans une nouvelle zone à "densité limitée". Cela permettra des extensions de bâtiments existants (supérieures à 30%) tout en interdisant les nouvelles constructions.

- **Rapport du PLU :** Le rapport de la commissaire enquêtrice n'est pas encore arrivé. Le vote du conseil sur le PLU est prévu pour le 23 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h01.

Signature du secrétaire de séance

Catherine SAVERAT

Signature du Maire

Martine TABOURET